

Madame le Président, je veux arguer que si cette nouvelle pratique doit être maintenue, elle doit d'abord faire l'objet d'une étude approfondie du comité permanent des privilèges et élections. Si elle doit devenir monnaie courante, le dialogue doit se faire dans les deux sens parce que, si j'ai le droit de poser des questions au ministre, ce dernier doit être disposé, quant à lui, à me demander conseil. Cela pourrait lui simplifier considérablement les choses en tant que représentant de ma circonscription.

Il devrait notamment prendre l'initiative de m'informer des cérémonies auxquelles il assiste dans ma circonscription à titre de représentant au cabinet. Il aurait dû le faire il y a deux semaines lorsqu'il a été invité par la Fraser Educational Foundation à prononcer un discours au sujet de la mise en valeur du saumon dans le Fraser et à prendre la parole devant la Chambre de commerce de ma circonscription sur un sujet dont je suis le critique officiel de mon parti alors que moi-même, je n'ai pas été invité. Le ministre, qui n'est même pas un député élu, qui représente néanmoins toute la Colombie-Britannique—il s'agit du leader du gouvernement à l'autre endroit—devait venir dans ma circonscription, mais il n'est jamais venu. Il a, semble-t-il, été rappelé à Ottawa pour une affaire urgente et c'est pourquoi, il a transmis un message enregistré par téléphone.

Ce que je veux dire, madame le Président, c'est que j'aurais pu être là, j'aurais dû être là, et j'aurais certainement dû être informé du fait que cet honorable ministre non élu dans ma circonscription allait y venir pour prononcer un discours, qu'il n'a finalement jamais prononcé.

Madame le Président, voilà où je voulais en venir. C'est une question d'attitude. Je pense que si les membres du cabinet veulent vraiment établir de bonnes relations avec toutes les circonscriptions qui sont représentées par un député, de quel que parti que ce soit, à Ottawa, ils devraient avoir l'occasion de parler à ce ministre, et ce ministre devrait leur demander leur avis.

Tout à l'heure madame le Président, j'ai soulevé la question du lien politique et je vais terminer dans un instant; mais en fait, il y a une semaine ou deux j'ai appris que l'ancien candidat libéral de ma circonscription avait été nommé membre de la Commission de port pour le bas nord du Fraser. C'est non pas une fois mais deux fois qu'il a été battu et il n'a eu que ce qu'il méritait. Je n'ai rien contre le fait qu'un ancien député du parti libéral se voit accorder une sinécure mais je crois qu'on aurait au moins pu me consulter avant de nommer un ancien candidat qui a été battu deux fois de suite lors d'élections fédérales, au poste de membre de cette Commission de port quand le bras septentrional de cette rivière est limitrophe de ma circonscription et constitue un axe commercial important.

Privilège—M. Rae

Madame le Président, je signale aussi que le candidat libéral précédent, qui a été également mon concurrent et qui a été battu il y a trois élections de cela, a été nommé à la suite de sa défaite, à un poste très confortable du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Madame le Président, je suis député de cette circonscription et j'ai eu la chance d'être élu comme député de mon parti. J'estime que le gouvernement aurait au moins pu me demander ce que je pensais de cette nomination, quitte à ne pas en tenir compte après.

Le premier ministre parle de rendre le gouvernement et le Parlement plus accessibles à tous les Canadiens et c'est ainsi que cela devrait être. Mais je veux qu'on me demande mon avis avant de créer un nouvel échelon bureaucratique au sein de notre système politique. Je voudrais au moins croire que c'est une voie à double sens et je voudrais qu'on affirme, madame le Président, que le ministre ne va pas pouvoir bénéficier de services postaux spéciaux dans ma circonscription, services financés par les contribuables de notre pays. Après tout, le gouvernement s'est déjà pas mal graissé la patte en s'octroyant une trentaine de millions de dollars, c'est le chiffre nous dit-on, pour financer sa campagne publicitaire sur le projet de loi constitutionnelle.

Ces ministres auront-ils un budget publicitaire, bien qu'ils ne soient pas élus et ne siègent pas à la Chambre? Aurons-nous la possibilité de les interroger? Continueront-ils à faire paraître, en première page du journal de ma localité, des photographies où on les voit en train de remettre un chèque à des Canadiens? Pourquoi les députés, quel que soit leur parti, ne peuvent-ils pas bénéficier des mêmes prérogatives? N'appelons pas cela du favoritisme, madame le Président, appelons cela servir notre circonscription et donnons à tous les élus du Parlement la possibilité de profiter de ce service et faisons en sorte que les ministres en cause du gouvernement nous fassent savoir quand une déclaration, une inauguration ou une nomination va avoir lieu dans la circonscription que je représente. Madame le Président, je vous remercie.

Mme le Président: Le député du Yukon désire-t-il prendre la parole?

M. Nielsen: Oui, madame le Président.

Mme le Président: Le député ayant déclaré pouvoir apporter un nouvel éclairage sur la question, je lui donne la parole.

● (1710)

Le député a invoqué le Règlement pour m'indiquer qu'il aimerait aborder la question sous un jour inédit. J'aimerais l'entendre avant de décider si je dispose du suffisamment d'information. J'ignore ce que les autres intervenants ont à dire sur la question, mais je note que les arguments se répètent. Puisque tel est le cas, j'en conclus que rien de nouveau ne sortira des interventions et que je possède le point de vue des députés sur la question; dès lors, je peux déclarer à un moment donné que je m'estime suffisamment renseignée sur celle-ci.